Vol. XL | Saint-Boniface, Manitoba, 22 Mars 1911. | No. 20

ABONNEMENT
Canada........ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 "
Europe .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
Une insertion, par ligne........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—[illegible]

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La Question des Ecoles a la Legislature

LETTRE DE MONSIEUR JOSEPH BERNIER, DEPUTE DE SAINT-BONIFACE

J'ai lu l'article éditorial paru sous ce titre, le 18 du courant, dans la "North West Review", de Winnipeg.

Ma conduite à la Chambre au sujet d'une motion faite par M. Molloy, député de LaVérendrye, y est attaquée d'une manière brutale, injuste et déloyale. Je fus d'abord tenté de ne répondre à cet article que par un silencieux mépris. Je n'ai jamais espéré beaucoup de sympathie de la part de la "North West Review". Son passé à mon égard et à l'égard de mes actes dans la législature me justifierait amplement de ne pas m'inquiéter de ce qu'elle peut publier.

Depuis que j'ai été élu député de Saint-Boniface, à chaque session de la législature je me suis montré un serviteur dévoué et un défenseur ardent de la minorité catholique de cette province. J'ai agi sans honte et sans crainte. Mes fermes revendications au sujet de la position qui était faite à la minorité catholique par notre loi scolaire m'ont attiré de la part d'amis, dans des lettres privées ou autrement, et de la part de la Presse catholique du pays, des éloges peut-être immérités, mais qui restent comme des marques évidentes d'approbation.

De tous les journaux qui prétendent avoir à cœur les intérêts de la minorité catholique de cette province, la "North West Review" est le seul qui ait toujours gardé le silence le plus absolu au sujet de mes actes. Durant le cours de toutes ces années, je n'ai jamais reçu un seul mot d'encouragement de ce journal, qui aime à se dire le seul gardien de la Foi catholique et des principes catholiques à l'ouest du Lac Supérieur.

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'être invité à répondre à la santé de la législature manitobaine dans un banquet donné par le Bureau des Commissaires d'Ecoles de la Ville de Winnipeg aux délégués de l'Association des Commissaires d'Ecoles de Manitoba. J'ai saisi l'occasion de ce banquet pour attirer l'attention des Commissaires d'Ecoles de Manitoba sur la triste position faite dans cette province à la minorité catholique. J'ai parlé en termes clairs et précis. Comme d'habitude j'ai parlé franchement, sans peur, et de manière à ce que tous comprennent bien la position faite à la minorité par nos lois provinciales.

J'ai de nouveau protesté contre la situation spéciale des catholiques de Winnipeg et Brandon. La "North West Review" a gardé son silence habituel.

J'ai donc, personnellement, toute raison d'ignorer complètement les articles éditoriaux de la "North West Review", en considérant la manière dont ce journal agit à mon égard. Mais je dois aussi penser au public et à mes nombreux amis, dans la ville de Winnipeg et dans toute la province.

Il y a quelques années, lorsque je soutins au Parlement manitobain les droits des catholiques de cette province, et spécialement des catholiques de Winnipeg, alors que le député de Springfield était appuyé par tout le parti libéral, et que je ralliai sur le terrain constitutionnel tout le parti conservateur en défense de ma cause, la "North West Review" garda un généreux silence, et trouva que mon action n'était pas digne de mention.

J'ai vécu sans la *North West Review* jusqu'à ce jour, et puis continuer de même.

Dans une session subséquente, j'eus à défendre l'ancien bureau d'Education, dont Monseigneur Taché était le président. Pendant la même session je défendis l'Archevêque actuel de Saint-Boniface contre d'indignes attaques, et je défendis encore la liberté de conscience de la minorité catholique de Winnipeg et de la province,—et je pus encore rallier toutes les forces conservatrices de la Chambre autour de moi sur le terrain constitutionnel pour tuer une loi présentée par le député de Springfield suivi de tous les députés libéraux.

La "North West Review" garda encore son généreux silence. Pourquoi ? Je ne le sais pas, et ne désire pas le savoir. Je mentionne simplement le fait pour démontrer l'attitude de la "North West Review" à mon égard. Je suppose que si mon nom avait été Molloy au lieu de Bernier, peut-être en eut-il été autrement.

***

Pendant la dernière élection, M. William Molloy, suivant l'exemple de ses chefs, dit des injures au parti conservateur au sujet de la question scolaire, et s'évertua à obtenir le vote des catholiques en leur faisant croire que s'il était élu, il règlerait bien vite cette question des écoles. Il savait que nous avions été dépouillés de nos droits par le parti libéral en 1890; il savait que, depuis ce temps, le parti libéral a toujours refusé de travailler avec le parti conservateur pour demander au peuple de se soumettre à la Constitution du pays; il savait que cette année encore son parti refuserait de faire la moindre chose pour améliorer la position de la minorité de cette province; il savait que depuis vingt ans les orateurs libéraux et la presse libérale s'étaient employés à représenter l'hon M. Roblin et le parti conservateur comme les serviteurs fanatiques de la minorité catholique de notre province; ils savait aussi que le parti libéral, son parti, voterait contre toute proposition favorable aux catholiques. Mais M. Molloy se devait de monter ce coup, ce petit *bluff*. Suivant l'exemple de ses chefs, depuis sir Wilfrid jusqu'au bas de l'échelle, il aborda la question non pas avec la pensée sincère de faire triompher sa cause, mais avec l'intention de faire mousser la petite personnalité de M. William Molloy et si possible de jeter davantage la confusion sur une situation déjà très confuse. Et la *North West Review* n'hésite pas à venir à son secours, à louer Molloy et à invectiver Bernier. Effet magique de la consonance diverse des noms !

Ces messieurs de la *North West Review* savent très bien, eux qui parlent avec tant d'aplomb de mes actes, que je n'ai jamais craint de dire ma pensée et de defendre mes coreligionnaires. Mon attitude sur la questien des écoles est connue également par ceux qui parlent l'anglais et ceux qui parlent le français, par les

A suivre sur la deuxième page

Les bons chemins

A une réunion d'agriculteurs et d'hommes d'affaires tenue la semaine dernière au Manitoba Hall la motion suivante a été adoptée:

"Cette assemblée approuve les efforts faits par la Manitoba Good Roads association pour améliorer les grandes routes dans la province.

"Cette assemblée approuve le projet de la Red River Highway association" de promouvoir la construction d'une grande route permanente sur l'ancien chemin, entre Winnipeg et Selkirk et de Selkirk à Winnipeg Beach.

"L'assemblée approuve aussi le principe que le gouvernement local garantisse les débentures des municipalités pour la construction de bons chemins.

Parmi ceux qui étaient présents à cette importante réunion, nommons Son Honneur le maire, Bleau, M. Ed. Champagne, préfet de la municipalité Ritchot, M. J. P. O. Allaire, président de l'Association de l'Industrie Laitière de Manitoba.

LE MANITOBA
MERCREDI, 22 MARS 1911

La Question des Ecoles a la Legislature

Suite de la première page

Protestants et par les Catholiques. Je n'ai ni à rougir ni à demander grâce pour ce que j'ai fait ou n'ai pas fait jusqu'ici.

Mes opinions d'hier sont celles d'aujourd'hui ; je suis et j'ai toujours été prêt à contribuer à tout mouvement sérieux qui sera de nature à aider la minorité catholique de cette province. Mais je ne coopérerai jamais à un mouvement politique enfantin, absurde, inhabile et manquant absolument de sincérité, à un mouvement politique plutôt de nature à ruiner qu'à promouvoir la cause que nous avons toujours défendue.

Depuis que je suis dans la vie publique, je me suis tenu au plus fort de la mêlée, et comme tous les hommes publics conservateurs, j'ai reçu des horions de la part de mes adversaires.

N'eussent été le travail et les soucis que lui a valu la question scolaire et n'eussent été les ennuis qui s'en sont suivi, mon père, feu le sénateur Bernier, serait encore plein de vie. Les jours et les nuits passés dans la préparation de la cause de la minorité, le traitement qu'il reçut de la part d'un grand nombre de ceux qui naturellement auraient du être ses soutiens et ses compagnons d'armes au lieu d'être les fuyards qu'ils ont été, l'ont conduit à sa tombe. Et si certains hommes doivent aujourd'hui se sentir profondément émus quand on traite de cette question, je suis l'un de ceux-là, ayant été frappé dans ma propre famille.

Ce que je dis ici du sénateur Bernier, je pourrais le dire avec autant de force d'un grand nombre de nos meilleurs chefs conservateurs, qui, après avoir ruiné leur santé, leurs situations politique et financière afin d'aider notre cause et combattre nos combats, ont été relégués dans l'obscurité, bannis des conseils de la nation, par les opportunistes du jour, dont le plus grand n'est autre que le chef suprême de M. Molloy et du parti libéral : j'ai nommé Sir Wilfrid Laurier.

***

Il n'y avait aucune affirmation de principe dans la motion Molloy. Elle ne règlait et ne disait rien. Elle était enfantine et incomplète.

Que disait-il ce fameux bill, pour lequel la *North West Review* fait un zèle si chauvin ?

Il demandait simplement et uniquement à la Législature de retrancher de l'acte des Ecoles Publiques la clause 220, qui se lit comme suit :

"On ne devra pas séparer les élèves par dénominations religieuses pour l'enseignement des matières profanes dans l'école."

Et admettons que cette clause soit retranchée de l'acte des Ecoles ! Quelle en serait la conséquence ?

Il n'y en a aucune. Ce serait en effet une absurdité de prétendre que l'élimination de cette phrase négative amènerait nécessairement cette conclusion positive que les commissions scolaires devraient, de par la loi, séparer les élèves selon leurs dénominations religieuses.

Et même si tel était le résultat de cette amputation de la clause 220 de l'acte des Ecoles, les catholiques s'en trouveraient-ils mieux ?—Aucunement.

Le simple fait de mettre les élèves catholiques dans une chambre et les élèves protestants dans une autre ne changerait rien au *programme* des études. Ce serait toujours les mêmes livres, neutres ou athées, quand ils ne sont pas carrément hostiles à l'Eglise catholique.

L'amendement Molloy ne nous donnait pas de livres de texte satisfaisants pour la conscience catholique ; il ne nous délivrait pas non plus de l'ostracisme qui frappe les costumes et les emblèmes religieux.

M. Molloy ne paraît pas y avoir songé, mais son amendement ne donnait pas non plus à la langue française la place qui lui revient dans les écoles de cette province par droit d'ancienneté, de justice, d'honneur et de parole donnée !

En un mot l'Acte des Ecoles conservait, même si l'amendement Molloy avait passé tambour battant, toute sa saveur de tyrannie, d'impiété, d'hostilité au catholicisme et de mépris du français.

Nous le répétons, quand la *North West Review* dit que le bill Molloy proclamait un principe, elle est dans une erreur désarçonnante ; elle se trompe ou elle veut tromper.

L'attitude que vient de prendre la *North West Review* nous autorise à ne pas mettre de gants blancs avec elle.

Ce bill Molloy, c'était un autre petit *bluff* dans la grande partie de *bluff* jouée depuis vingt ans par le parti libéral du Canada sur la question des écoles. J'ai simplement arrêté le *bluff*, et je refuserai toujours de prendre part au tambourinage de glorification d'une personnalité, que cette personnalité soit ce qu'elle voudra.

La question des écoles et les principes en jeu sont d'une trop grande importance pour permettre à qui que ce soit de s'en servir à faire des tours de passe-passe.

***

La *North West Review* dit:

Il semblerait à l'observateur ordinaire que le plus qu'un député catholique aurait pu faire dans un cas semblable, c'eût été de s'abstenir de voter, au cas où il ne jugeait pas la mesure opportune.

Je dirai ceci aux messieurs de la *North West Review*:

Je ne suis pas bâti de la sorte. Aussi longtemps que je serai dans la vie publique, je ne me soustrairai pas à la responsabilité du vote. Je ne suis pas l'un de ceux qui fuient au moment du danger. Je laisse cette manière d'agir aux opportunistes. Que M. Molloy et ses amis en profitent s'ils le désirent

Je ne m'abstiendrai pas de voter simplement pour permettre à un monsieur quelconque de passer un nouveau *bluff* à la face de la minorité de cette province.

Je suis surpris de voir le rédacteur de la *North West Review* suggérer un tel compromis, quand il devrait savoir, s'il sait la moindre chose au sujet de la question scolaire, que les compromis ont été jusqu'ici le plus grand malheur de la minorité.

Si nos droits n'ont pas été reconnus, nous pouvons remercier tous ceux qui de près ou de loin ont encouragé une politique de compromis. Cette politique a permis à l'opportuniste d'augmenter son capital politique. Les vrais soldats se sont découragés. Les alliés ont perdu confiance, et l'ennemi s'est ri de tout le monde.

La *North West Review* nous dit que la cause de l'Education est probablement sacrée à tous les deux—Molloy et Bernier.

La *North West Review* devrait savoir que j'ai toujours défendu nos droits et que j'ai toujours voté pour les défenseurs de la constitution. M. Molloy a jusqu'à présent toujours voté pour ceux qui nous ont enlevé ces mêmes droits, et il a toujours combattu pour ceux qui jusqu'à présent ont fait l'impossible pour soulever contre la minorité la haine religieuse et la haine de race.

La *North West Review* nous dit encore:

"Le langage dont s'est servi M. Bernier en cette occasion est plutôt le langage du grand maître des orangistes que celui d'un député catholique."

Je dirai immédiatement aux messieurs de la *North West Review* que je ne suis pas chargé de plaider la cause du grand maître des orangistes, mais j'ajouterai que si tous les catholiques de Winnipeg, de Manitoba, et du Canada, y compris Sir Wilfrid Laurier et tous les Molloy de la création, avaient voté sur la question des écoles aussi bien que la plus grande partie des chefs orangistes, cette question aurait été réglée il y a déjà longtemps.

Quand Sir Wilfrid Laurier trompait les protestants du pays, les catholiques du Canada et les représentants du Pape ; quand Sir Wilfrid Laurier se liait à nos adversaires pour consommer la spoliation de nos droits l'on pouvait voir les chefs conservateurs, Sir Charles Tupper, Sir Mackenzie Bowell, pour ne citer que deux noms, engager leur puissance politique dans la défense de la constitution du pays.

Parce que Sir Charles Tupper, Sir Mackenzie Bowell, l'Honorable R. P. Roblin, l'Hon. Hugh John Macdonald et les autres chefs dirigeant le parti conservateur se déclaraient prêts à se soumettre loyalement aux commandements de Sa Majesté la Reine, ils étaient brutalement assaillis dans les centres protestants comme des émissaires du Pape de Rome.

Parce que les Honorables A. R. Angers, L. O. Taillon, Alphonse Desjardins et tous les chefs conservateurs de la province de Québec se déclaraient prêts à se soumettre loyalement aux commandements de la Reine d'Angleterre ils étaient assaillis par Sir Wilfrid Laurier et ses amis dans la catholique province de Québec, comme les alliés des loges orangistes ; ils étaient abandonnés par leurs compatriotes; et grâce aux émissaires qu'il envoyait à Rome, Sir Wilfrid Laurier pouvait bannir de la vie publique des hommes du caractère et du tempérament d'un Angers, d'un Taillon, d'un Desjardins ; et il réussissait à attirer sous son drapeau la grande majorité de nos compatriotes, dans toutes les classes de la société !

En 1896, Sir Charles Tupper, défendant la constitution du pays, fut défait par la province de Québec: Sir Wilfrid Laurier et ses coryphées avaient lancé contre lui des appels enflammés parce qu'il était protestant. Et Sir Wilfrid Laurier fut élu après avoir promis de règler la question des écoles dans six mois. Quand les deux partis se rencontrèrent sur le parquet des Communes, immédiatement après les élections, Sir Charles Tupper, battu par ceux de qui il avait logiquement attendu la victoire, se leva, et, avec une noble virilité, offrit son appui et celui de son parti à Sir Wilfrid Laurier pour toute mesure qui remettrait la minorité dans ses droits, aux termes de la déclaration du Conseil Privé. Sir Wilfrid refusa ce concours, mais il persévéra dans sa tactique de tromper protestants et catholiques. Et le parti conservateur continua à être battu par le même groupe— et Sir Charles Tupper fut poussé hors de la vie publique canadienne par ceux-là même auxquels il avait offert son appui; le vieil homme d'Etat mourra avec le souvenir de l'ingratitude de ceux qui, au lieu de l'immoler, auraient dû être ses amis et partisans les plus dévoués.

Il y a quelques mois, Sir Wilfrid Laurier visitait Winnipeg. Il y rencontra une délégation de catholiques. En sa qualité de négociateur du règlement de 1897; en sa qualité de facteur proéminent de ce règlement; en sa qualité de chef du gouvernement fédéral, il fut prié d'inviter le premier-ministre de Manitoba, l'hon. M. Roblin, à une conférence à l'intention de régler les questions en litige d'une manière satisfaisante pour tout le monde,—pour la majorité comme pour la minorité. Sir Wilfrid Laurier haussa les épaules à la suggestion; il répondit avec désinvolture que, en autant qu'il était concerné, la question avait été réglée définitivement. Et la *North West Review* ne trouve rien de répréhensible dans cette conduite.

On n'a pas encore obéi à l'injonction du Conseil Privé de l'Empire. Cette injonction demeure—et elle demeurera aussi longtemps que le gouvernement du Canada n'y obéira pas. L'ordre-en-conseil passé en 1895 par le gouvernement, conservateur, d'alors, était une reconnaissance de cette injonction du Conseil Privé; c'est un décret qui subsiste; il subsistera jusqu'au jour où le Parlement y obtempérera. Injonction du Conseil Privé, et ordre-en-conseil de 1895 s'imposent toujours à l'attention du Parlement canadien, et le Parlement canadien ne pourra s'en dégager que par une loi remettant à chacun son dû.

Le règlement de 1897 est une fumisterie gigantesque. Il ne *règle* rien. Il trompe tout le monde: il trompe le Pape, les loges orangistes, les protestants, les catholiques; c'est le coup le plus sérieux qui ait jamais été porté à la minorité.

Au premier-ministre du Canada incombe le devoir de s'occuper de cette affaire. Le règlement de 1897 a été imposé par Sir Wilfrid Laurier à notre province sans que la minorité ait été consultée; le premier-ministre actuel, l'hon. M. Roblin, n'y a pas été partie non plus. L'hon. M Roblin, sujet loyal de Sa Majesté, croyant fermement au fair-play britannique et aux lois britanniques, a toujours suivi dans cette question ce que la Constitution du pays prescrivait. Les libéraux ont reconnu cette droiture en représentant M. Roblin, dans les milieux protestants, comme le féal valet-de-pied de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, pendant que dans les centres catholiques, tous les petits William Molloy le donnaient en épouvantail comme l'homme-lige des loges orangistes.

***

La *North West Review* dit:

"Il ne sera pas suffisant de dire ce que les Conservateurs ou les Libéraux ont fait ou n'ont pas fait dans le passé. Nous vivons dans le présent, comme l'a dit M. Molloy, et la question des écoles est pleine d'actualité pour ceux qui paient double-taxes pour maintenir doubles écoles dont l'une ne leur est d'aucun bénéfice.

Après ce que j'ai écrit plus haut, on peut voir que je suis encore convaincu, nonobstant ces messieurs de la *North West Review*, que nous avons droit de constater ce que les Conservateurs et les Libéraux ont fait ou n'ont pas fait dans le passé.

La question des écoles est du domaine de la politique ; elle l'a été depuis vingt ans. Ainsi que Sir Wilfrid Laurier le disait lui-même à la délégation de catholiques dont nous avons parlé, la question des écoles est, entre autres choses, une question politique; et elle ne pourra se régler que par les partis politiques. Entendons-nous : il est bien vrai que la question des écoles était si importante et si grosse de conséquences qu'elle aurait dû dominer toutes batailles politiques ; mais, avouons tous tout de même qu'elle fait partie des questions qu'on discute et qu'on règle dans l'arène politique.

C'est le parti libéral de Manitoba qui le premier a jeté ainsi cette question dans la politique. Et c'est Sir Wilfrid Laurier et ses partisans dans le Dominion qui l'y ont maintenue. Les libéraux s'en sont servis avec un lamentable bonheur, et nous avons eu ce spectacle navrant des spoliateurs et des agitateurs jouissant de leurs méfaits pendant que les défenseurs du droit étaient chassés de la vie publique à coups de fouet.

Non-seulement les persécuteurs ont joui dans leur injustice, mais au moyen d'inventions, de *bluffs* genre Molloy, montés à certaines intervalles, ils ont réussi à convaincre une partie des victimes que les sauveurs et les amis c'étaient eux.

Eh bien ! je dirai ceci à la *North West Review*: je suis l'un de ceux qui sont fatigués de ce jeu; je suis l'un de ceux qui veulent que la partie se joue à deux. Je suis l'un de ceux qui refusent de payer d'ingratitude le parti qui a fait tout en son possible pour protéger nos droits. Je suis l'un de ceux qui ne permettront ni à M Molloy ni à M. Qui-que-ce-soit, de nous monter ces *bluffs*, qui n'ont pas même l'excuse de la plausibilité.

La *North West Review* suggère que j'aurais pu m'abstenir de voter.—J'aurais pu, en effet, me glisser hors de la Chambre pour éluder toute responsabilité et aider ainsi à la triste comédie Molloy. Je n'ai pas peur de parler, et je déclare qu'au contraire je suis demeuré à mon siège pour faire échec à cette partie de *bluff*, pour prendre la pleine responsabilité de mon acte et pour empêcher certains députés de se parer avec les lambeaux de notre liberté constitutionnelle volée.

La question des écoles a son histoire; et ce ne sont pas les rédacteurs de la *North West Review* qui l'effaceront.

Nous vivons dans le présent. Phrase absolument vraie— et nous devons prendre les choses telles qu'elles sont. La question des écoles ne pourra être règlée d'une manière satisfaisante que le jour où l'opinion publique, catholique et protestante, aura été amenée à la juste conception des droits de chacun. Depuis vingt ans l'opinion publique a été corrompue de telle sorte par les chefs libéraux qu'on ne saurait, à l'heure présente, attendre un jugement sain de la masse. Et ce n'est pas en s'épuisant le gosier contre les orangistes ou en faisant du *bluff* genre Molloy qu'on transformera la mentalité populaire. Ce qu'il faut, c'est une campagne d'éducation, qui amènera nos populations canadiennes au sens de la justice et du fair-play anglais. Et aussi longtemps que nous, catholiques, n'aurons pas le courage d'admettre que les catholiques ont besoin de cette éducation tout autant que les protestants, nous n'aurons aucun droit de dire des injures aux autres.

En ai-je assez dit pour le moment ? Si quelqu'un veut aller dans d'autres détails je puis continuer.

Je crois qu'en politique comme en toutes choses l'honnêteté et la gratitude sont de mise. Les hommes publics ont droit à leur once de justice comme le reste de leurs semblables.

Personnellement, je n'ai d'excuse à demander à personne au sujet de ma conduite sur la question des écoles. Je suis prêt aujourd'hui, comme je l'ai toujours été, à aider tout effort sincère et sérieux qui pourra être tenté pour remettre nos lois en harmonie avec la constitution du pays et avec les ordres du Conseil Privé. Mais je suis avec énergie, et je serai toujours, l'ennemi des "bluffeurs" et des opportunistes.

Si mes paroles ne sont pas assez claires, je pourrai les rendre plus claires.

JOSEPH BERNIER.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a visité les élèves de l'Ecole Normale de Saint-Boniface lundi matin.

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

Mgr l'Archeveque

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface célèbre le 16ième anniversaire de sa promotion à l'épiscopat.

Nous présentons nos hommages et l'expression de notre dévoument à notre premier pasteur.

Les derniers douze mois ont été particulièrement attristants pour Mgr Langevin, qui a subi les attaques félonnes d'un certain nombre de ses ouailles—pour lesquelles il n'a cessé de se dépenser.

Ce ne sont là que des voix isolées. Au-dessus de ce bruit de vaines et déloyales paroles, monte l'acclamation reconnaissante et fidèle de tout le diocèse.

Chambre de Commerce

Première réunion de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface samedi dernier. Nous en reparlerons mercredi: le lecteur peut constater que notre espace est solidement accaparé cette semaine.

Le concert Couture

Il est bien tard après huit jours pour revenir sur le concert de M. Camille Couture. Nous voulons en dire un mot encore, cependant, pour appuyer sur le talent que possède le maître *d'inoculer* la science à ses élèves. Ainsi, faire jouer par une bambinette de dix ans, le 7ième concerto de Bériot est un tour de force qui a justement provoqué l'enthousiasme de l'auditoire—un auditoire qui emplissait la vaste salle et les salons du *Manitoba Hall*.

Parmi les solistes, Mademoiselle Olga Simonson et mademoiselle Marjorie Barrack ont naturellement brillé; ces deux élèves sont déjà des virtuoses, et le public les applaudit chaque fois qu'il les entend.

L'ensemble de seize violons dans l'*Ave verum* de Mozart, et un peu plus tard, dans la soirée, dans *Oses Tod*, de Grieg, a particulièrement intéressé. M. Couture a arrangé avec un talent très ingénieux et très heureux la mélodie de ces morceaux de manière à les faire exécuter en harmonie.

Nous félicitons aussi mademoiselle Eva Couture, élève pianiste de Milan Sokoloff, dont le jeu a été brillant et sympathique. Mademoiselle Couture a eu les honneurs du rappel.

Chez Nous et Autour de Nous

—A louer, un bureau. S'adresser au *Manitoba*.

—A mercredi prochain, le rapport de la grande séance dramatique de lundi soir au collège.

—A louer une résidence sur la Rue Dumoulin, possession au 1er mai. S'adresser à M. Alphonse Lemay, St-Boniface.

—La spéculation sur les terrains est redevenue fiévreuse à Winnipeg sur l'avenue du Portage, surtout On vend et on achète à des prix qui paraissent exagérés

—M. Prosper Gevaert, agent d'immeubles a vendu plusieurs lots entre la rue des Meurons et le nouveau pont de la Seine, rue Marion. M. Gevaert batira plusieurs "cottages", dans cette partie de la ville.

—On annonce l'agrandissement du couvent des RR. SS de Jésus-Marie, à Saint-Boniface. Le coût de la construction nouvelle serait de $160.000 environ. M. J. A Senécal, l'architecte, entrepreneur bien connu, a ce contrat.

—On annonce la mort de M. Hector Deleuw survenue accidentellement à Edmonton, le 10 courant. M. Deleuw est parti de St-Boniface en octobre dernier; il était âgé de 34 ans; il laisse une femme et deux fils. M. Deleuw a deux de ses frères ici. Nous leur offrons nos vives sympathies.

—Le festival qui aura lieu au Theatre Walker cette semaine, attirera la foule Après-midi et soir. La semaine prochaine "Havana" une grande comédie musicale qui a eu un grand succes à New-York; le principale comédien M. James Powers est très populaire; il y aura matinée mercredi et samedi.

—Il y a eu un feu assez grave aux briqueteries Alsip, mercredi dernier. Les postes 1 et 2 ont répondu à l'appel et ont fait un excellent travail: travail tellement bon que la compagnie Alsip a envoyé un chèque aux pompiers comme témoignage d'appréciation de leurs services. Il y a eu pour $1000. de dommages environ, mais à un moment on a craint une conflagration.

—La municipalité de St-Vital a signé jeudi un contrat avec la Rural Railway Co., qui s'engage à construire une ligne de tramways de chaque côté de la rivière Rouge, à travers la municipalité. Le tarif sera de 5 cents dans toute la municipalité et dans St-Boniface et Winnipeg quand les lignes y seront étendues. La compagnie accorde 22 voitures par jour de semaine, et 16 le dimanche. La Compagnie pourra vendre de l'électricité: lumière, chaleur et force motrice. Ce contrat est excellent et il convient de féliciter le Conseil de St-Vital de l'avoir signé.

A MA LAMPE

O vieille lampe, ô vieille amie, à ta lumière
Que de bouquins je lus, que de vers j'écrivis !..
Sous ton humble abat-jour que de fois tu me vis
Veiller, quand le sommeil rougissait ma paupière !

Lampe ventrue et basse, en cuivre bosselé,
Lampe comme on en voit sur les vieilles crédences,
Tu reçus bien souvent de graves confidences:
De mes espoirs les plus secrets je t'ai parlé.

Pendant longtemps, tu fus mon amie, et la seule.
Oui, lorsque j'habitais tout là-haut, sous le toit,
Seuls m'étaient doux les soirs passés auprès de toi,
Dans le palpitement de ta lumière veule.

En ma chambre aux murs nus, sur ma table en bois blanc,
Que de fois j'ai rimé pendant les nuits fiévreuses,
Lampe, pour qui tu sais, des stances amoureuses, —
Penchant mon front pâli dans ton rond d'or tremblant.

Et quand le petit jour rosé venait à naître.
Quand le ciel d'un bleu vert déjà se nuançant,
L'aurore grelottait sur Paris, le passant
Te voyait clignoter à ma fenêtre.

L'âge te faisait bien radoter quelquefois;
Ton mécanisme était d'une étrange faiblesse.
Il fallait te monter, te remonter sans cesse,
Et retourner ta clé sans cesse entre ses doigts.

Vous n'alliez plus, méchante, et, sans que je comprisse
Pourquoi, vous paraissiez vouloir vous amuser:
La mèche s'obstinait à se carboniser...
Et j'enrageais, croyant que c'était un caprice.

Bien souvent, j'ai maudit votre détraquement,
Et votre humeur, alors, me semblait une énigme,
Vous faisiez tout d'un coup un bruit de borborygme,
Puis vous vous éteigniez sans raison brusquement.

Voilà qu'au lendemain il me fallait remettre
La tâche... Et vous couvrant d'injures de mépris,
J'allais dormir ! — Pardon; maintenant, j'ai compris
Vous vous intéressiez à votre pauvre maître.

Ne voulant pas le voir si longtemps se pencher
Pour écrire ou bien lire un doigt contre la tempe,
Vous cessiez de brûler... Et c'était, bonne lampe,
Votre manière à vous de m'envoyer coucher.

EDMOND ROSTAND.

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ASSIGNMENTS ACT R. S. M.
AND
IN THE MATTER OF THE J. HENRI BONIN COMPANY LIMITED, INSOLVENT, AND J. O. BERNIER, ASSIGNEE.

Take notice that at the first meeting of Creditors of the above Insolvent the undersigned has been unanimously appointed Assignee in lieu and place of the former Assignee J. O. Bernier resigned, and that all claims must be filed with the undersigned at 27 28 Canada Life Building, Winnipeg, Manitoba, accompanied by a statutory declaration within 30 days of the date of this Notice, and to entitle any Creditor to vote at any future meeting his claim must have been filed on or before the day of such meeting.

And further take notice that after such last mentioned date, the Assignee will proceed to distribute the assets of the Insolvent among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which he has then had notice, and that the Assignee will not be liable for the said assets, nor any part thereof, to any person or persons of whose claims notice shall not have been received by him at the time for such distribution.

Dated at Winnipeg this ninth day of March A. D. 1911.

ALBERT DUBUC, Assignee.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, marquées "Soumissions pour un Dortoir, Collège Agricole", seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, samedi le 25 mars 1911, pour l'érection et l'achèvement d'un dortoir pour le collège agricole à St. Vital.

On peut voir les plans et devis au bureau de l'architecte provincial, Fort Garry Court, Winnipeg.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté pour cinq pour cent du montant de la soumission. Ce montant sera confisqué par le gouvernement de Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, refuserait ou négligerait d'en remplir les termes.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

B. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 13 mars 1911.

AVIS

A. l'avenir, l'Ingénieur de la Cité demandera des soumissions pour les matériaux dont la ville aura besoin, et pour tous contrats des personnes et compagnies qui auront enregistré leurs noms dans son bureau.

Les contracteurs et marchands locaux voudront bien enregistrer par lettre le genre de travail pour lequel ils ont l'intention de soumissionner, et quelle ligne de matériel ils ont en main.

On Demande

Une institutrice ou un instituteur diplomé pouvant enseigner le français et l'anglais, pour le district scolaire de Gascon. Salaire $45 par mois. S'adresser à S. F. Girardeau, Sec.-Trés., Oak Point, Manitoba.

Le "Tablet" et les Mensonges du Dr Devine

Les *Cloches* de Saint-Boniface n'emploient guère de formules adoucissantes dans l'article que nous publions aujourd'hui et qui est une réponse magistrale aux propos enfiellés du Dr Devine et aux commentaires irréfléchis et indélicats du *Tablet*, le grand journal catholique anglais de Londres.

Tous les docteurs Devine et tous les *Tablet* d'ici et de là-bas finiront peut-être par comprendre que si la partie doit absolument être jouée elle va se jouer à deux :

LE *TABLET* ET LES MENSONGES DU DR DEVINE.

Depuis quelques mois un certain James A. Devine, médecin irlandais de Winnipeg, publie dans le *Free Press* une série de lettres qui fourmillent de mensonges tendancieux. Plusieurs excellentes réponses ont été faites à ses assertions, notamment par les Jeunes de l'A.C.J.C. et par M. J.-U. Vincent, C. R., d'Ottawa. Aussi incapable de saisir le fil d'un raisonnement que de citer des textes qui n'existent pas, le docteur réaffirme toujours espérant sans doute qu'il en restera quelque chose. Les gens, qui ne sont pas en rupture de ban avec les lois de la logique et avec les notions élémentaires de la discipline catholique, apprécient à sa juste valeur la conduite de cet écrivailleur qui, sans mandat, prétend parler au nom des catholiques de langue anglaise de l'Ouest. Les protestations indignées que nous publions dans une autre page, (Cf. *Une série de protestations*) stigmatisent, comme elle le mérite, la conduite de ce baptisé qui vilipende l'Archevêque et le clergé français du diocèse de Saint-Boniface dans un journal protestant, ennemi irréductible, lorsque les intérêts du parti politique qu'il soutient ne sont pas en jeu, de tout ce qui est catholique et français.

Et, chose étrange, le *Tablet*, de Londres, ouvre ses colonnes à ce triste personnage et propage ses mensonges avec une certaine inconscience que la distance explique, mais contrairement aux règles de la discipline catholique, comme on en jugera par la seule nature de la communication. Ce qui nous étonne d'autant plus qu'un exposé complet de la situation a été récemment adressé à ce journal par Mgr l'Archevêque et par M. F. W. Grey, un anglais d'Angleterre converti au catholicisme et vivant depuis plusieurs années au Canada. Quoiqu'il en soit nous allons démontrer la fausseté des prétendus faits mentionnés dans cette lettre, qui n'est qu'un tissu de mensonges.

Premier mensonge: Il y a depuis des années trois prêtres séculiers de langue et de race anglaise dans le diocèse de Saint-Boniface et un quatrième vient d'être accepté, quand le docteur dit qu'il n'y en a pas un seul, *there is not one*. Quant aux prêtres réguliers de langue et de race anglaise, il y en a sept. Est-ce ce qu'on peut appeler *just a sprinkling* ou *rari nantes*, quand on considère le petit nombre de catholiques de langue anglaise dans le diocèse ? Quant au prétendu ordre donné par le dernier Délégué Apostolique, c'est un effronté mensonge fabriqué de toutes pièces.

Autres mensonges: Le docteur dit qu'il n'y a pas un seul jeune homme de langue anglaise qui se prépare actuellement au sacerdoce pour le diocèse de Saint-Boniface, tandis qu'il y en a un au Grand-Séminaire de Montréal. Au Petit-Séminaire de Saint-Boniface le docteur ignore qu'il y a deux élèves de race anglaise, lorsqu'il écrit ironiquement: There are " devout lads from every nation known," but not one, not even one, of the English-speaking race.

Le docteur parle ensuite de loyauté " by conscience and by instinct." Veut-il se donner lui-même comme un exemple de loyauté ? Est-ce loyal d'accumuler tant de faussetés dans quelques lignes et de les faire publier dans un grand journal catholique de Londres pour leur donner l'apparence de la vérité ? Et pour couronner le tout, *in caudâ venenum*, l'auteur termine ainsi: " If the campaign of Archbishop Langevin is allowed its full course, and we are deprived even of what Christ provided, *quomodo audient sine praedicante ?....* It is a cry that will appeal to everyone: we will not be Frenchified."

Tel est le résumé de cette étrange lettre publiée dans le *Tablet* du 18 février. Est-il besoin de répéter encore une fois que le clergé de langue française de l'Ouest, — dont tous les membres, à très peu d'exceptions près, parlent couramment l'anglais, — n'a l'intention de franciser personne et qu'il ne fait rien, absolument rien, pour imposer le français à ceux dont cette langue n'est pas la langue maternelle et qu'au contraire il a le plus grand respect pour les droits de chaque nationalité et les favorise de toutes manières, persuadé que la langue maternelle, comme l'ont déclaré Léon XIII et Pie X, est la meilleure sauvegarde de la foi des diverses nationalités. Le docteur Devine ou ses compatriotes irlandais, qui ne peuvent souffrir d'autre langue que l'anglais, peuvent-ils prouver que le moindre effort ait jamais été tenté pour leur imposer le français et les franciser ? Nous les en défions. Toute cette agitation est à base de calomnie pure et simple; elle ne repose sur aucun fait.

Nous avouons que les prêtres de race anglaise ne sont pas nombreux dans l'Ouest, mais à qui la faute ? Quel est le prêtre appartenant à cette race qui peut prouver que les portes d'aucun diocèse de l'Ouest ait jamais été fermées à son dévouement ? Ceux qui jettent les hauts cris seraient surpris s'ils connaissaient les efforts faits de tous temps par l'épiscopat de l'Ouest pour obtenir des prêtres de langue anglaise et pour susciter des vocations sacerdotales chez la jeunesse de cette race. Le Collège des Jésuites, le Petit-Séminaire et le Juniorat des Oblats de Saint-Boniface sont ouverts aux enfants de langue anglaise comme à ceux d'autres langues. Il est à espérer que plusieurs vocations sortiront de ces institutions et il est certain que plusieurs élèves font leurs études en vue du sacerdoce. Ce qui infirme encore l'assertion suivante du docteur Devine: " At this moment there is not, to my knowledge, one English-speaking man or boy being prepared for the priestly ranks in the diocese of St. Boniface."

" Actuellement, ajouterons-nous avec M. F. W. Grey, qui écrivait dans le numéro précédent du *Tablet*, 11 février, les Canadiens-français fournissent non seulement leur pleine part de vocations et une part au-dessus de la proportion de leur majorité relative, mais ils fournissent aussi des hommes qui ont la volonté et la capacité de prêcher dans d'autres langues que leur langue propre, et qui peuvent faire le ministère, lorsqu'ils en sont requis, dans d'autres rites que le rite latin. Il se peut qu'ils soient meilleurs linguistes que leurs compatriotes de langue anglaise; mais le fait est qu'en règle générale le Canadien-français parle l'anglais, tandis que c'est par exception, même dans la province de Québec, que le Canadien-anglais parle le français.

" Le résultat de ce mono-linguisme, là où une immigration de langue variée doit être conquise pour l'Eglise, conservée pour l'Empire et gagnée à la langue anglaise, est trop évident pour qu'il faille y insister. Les Canadiens-français, pleinement au fait des besoins de la situation, parlent, écrivent et prêchent en français, en anglais, et dans une demi douzaine d'autres langues, outre qu'ils fournissent leur part, complètement supérieure à toute proportion, de travailleurs dans les champs tout blanchissants de la moisson évangélique. On peut se demander quelle va être dans ce travail la part des catholiques de langue anglaise ?"

M. Grey prétend franchement qu'il appartient aux catholiques anglais du Canada et de l'Angleterre de gagner l'Ouest à l'Eglise et à la langue anglaise.

" Le clergé canadien-français a fait et fait encore tout ce qu'on peut attendre de lui pour cette fin, et même beaucoup plus. Donc, si la tâche est au-dessus des forces de l'Eglise canadienne, la faillite en devra indubitablement retomber, non sur la responsabilité des catholiques canadiens-français, mais sur celle des Anglais du Canada et d'Angleterre.

. . " Donc l'avenir de l'Eglise dans l'Ouest, si elle doit retenir à elle la langue anglaise, comme elle a retenu et retient la langue française, dépend de ceux qui désirent voir ce but atteint. Il ne peut y avoir de rivalité entre clergé français et clergé anglais, sauf une rivalité de zèle et d'abnégation. Mais le clergé français, qui a fait et fait encore tant pour gagner l'Ouest à l'Eglise, qui voit aussi clairement que l'archevêque de Westminster et que le *Tablet* le besoin de gagner l'Ouest par la langue anglaise, ne peut continuer ni accomplir cette tâche sans aide. . .

" Si les catholiques anglais du Canada et d'Angleterre veulent faire, pour l'Eglise dans l'Ouest et pour la langue anglaise, un travail proportionné à celui accompli pour l'une et l'autre par le clegé et les fidèles canadiens-français, le résultat sera favorable à la double fin qui n'est pas moins désirée par les derniers que par les premiers."

En terminant, nous demanderons à ceux qui ont vraiment à cœur le bien de l'Eglise et le salut des âmes, de cesser ces luttes fratricides. L'épiscopat et le clergé canadiens-français de l'Ouest n'ont point les idées de domination qu'on leur prête, mais, après avoir été à la peine et avoir fait l'Eglise de l'Ouest ce qu'elle est, ils ont droit, ce semble, sinon à la reconnaissance, du moins à la justice et à la vérité.

Comme dernier mot, nous expliquerons au *Tablet*, qui reproche aux *Cloches* — revue bi-mensuelle — de n'être publiées qu'en français, que les catholiques de langue anglaise ont un journal hebdomadaire publié à Winnipeg, le *North West Review* qui, depuis ses vingt-cinq années d'existence, a coûté beaucoup plus d'argent au diocèse que notre revue. Mgr l'Archevêque et son prédécesseur se sont imposés de grands sacrifices pour maintenir ce journal catholique anglais. Et dans ces dernières années des journaux catholiques allemand et polonais out été fondés sous l'inspiration et avec l'aide pécuniaire de Mgr l'Archevêque. Actuellement on est à organiser une publication ruthène. Quant aux mandements, lettres pastorales et autres documents officiels concernant les fidèles, ils sont invariablement publiés en français et en anglais, et traduits dans les langues des diverses nationalités.

Voilà la manière dont la question des langues est résolue dans l'Ouest. C'est ainsi que les Apôtres annonçaient l'Evangile et Dieu a consacré cette méthode par un éclatant miracle le jour de la Pentecôte.

L'annexion des Iles Bahama

Nos lecteurs ont sans doute saisi toute l'importance de la courte dépêche que nous avons publiée hier au sujet des Iles Bahama et qui était adressée à M. T. B. Maccaulay, par M De Lery MacDonald. Elle indique que l'annexion au Canada de cette possession anglaise est en bonne voie de réalisation pratique.

La Chambre d'Assemblée des Iles Bahama, qui se compose de vingt-neuf membres, a adopté par une majorité de vingt-trois voix, une résolution invitant le gouvernement du Canada à une conférence en vue de l'annexion Cette résolution est le résultat d'un mouvement commencé il y a déjà plusieurs mois et dans lequel la grande majorité de la population semble être entrée avec enthousiasme.

Sans aucun doute, le gouvernement d'Ottawa répondra à la flatteuse invitation des Iles Bahama, et, à moins d'obstacles imprévus, nous pouvons espérer leur admission très prochaine dans la confédération canadienne.

Les Iles Bahama ne seraient par la seule possession anglaise d'Amérique qui désire unir son sort à celui du florissant Dominion. Il est rumeur que la population des Iles Bermudes a manifesté la même intention et une interpellation a été même adressée au gouvernement à ce sujet, dans le cours de la séance des Communes d'hier.

Qui nous empêche de prévoir l'union en une seule confédération de toutes les colonies anglaises du nouveau monde ? Le jour viendra certainement où Terre-Neuve joindra son lot au nôtre. Et ensuite pourront venir Trinidad, les Iles Saint-Vincent, la Jamaïque, etc.

La Presse.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes : l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots ; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770 ; elle se chiffre maintenant à $111106,390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour rènseignements, veuillez vous adresser à
JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIERE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba.